

Service des personnels enseignants  
DPE 1  
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :  
Véronique Pezzulla  
Tél : 01 64 41 27 22  
Mél : [veronique.pezzulla@ac-creteil.fr](mailto:veronique.pezzulla@ac-creteil.fr)

20, quai Hippolyte Rossignol  
77 000 Melun  
[www.dsden77.ac-creteil.fr](http://www.dsden77.ac-creteil.fr)

Melun, le 16 mars 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de  
Seine-et-Marne de l'INSPE  
**(Pour information)**

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidature à profil - Enseignant spécialisé rattaché au SSEFS « Langage et intégration 77 » - Rentré scolaire 2022-2023**

Un poste d'enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants exerçant au SSEFS « Langage et Intégration 77 » école élémentaire publique « **Simone Veil** » à Melun est à pourvoir pour la rentrée 2022.

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°18 (fiche jointe)

### I. Conditions et modalités de candidatures

#### • Conditions pour faire acte de candidature

Etre enseignant(e) du 1er degré et disposer du titre professionnel requis CAPPEI, CAPA-SH option A ou d'un titre équivalent auquel il se substitue ; les candidats non spécialisés volontaires ayant une expérience dans le champ du handicap auditif (LPC ; LSF...) ou disposant d'un autre CAPASH

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 08 avril 2022.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 14 avril 2022.**

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **courant mai 2022.**

## II. **Classement des candidatures**

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Une priorité est donnée aux titulaires du CAPPEI, CAPA-SH de l'option A ou d'un diplôme équivalent. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

## III. **Conditions de nomination**

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Directrice académique des services de  
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,

  
Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement  
Fiche n°18**

**Enseignant spécialisé rattaché au SSEFS « Langage et intégration 77 »**

**Profil du poste :**

Poste d'enseignant spécialisé chargé de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants exerçant au SSEFS « Langage et Intégration 77 » et ayant la qualité d'enseignant du 1<sup>er</sup> degré du département de Seine-et-Marne et disposant du titre professionnel requis CAPPEI, CAPASH A et les candidats non spécialisés volontaires ayant une expérience dans le champ du handicap auditif (LPC ; LSF...) ou disposant d'un autre CAPASH.

**Missions :**

- L'enseignant spécialisé est chargé, au sein de l'équipe pluridisciplinaire, de la mise en œuvre des moyens nécessaires à la scolarisation des enfants et adolescents suivis par le SSEFS (Service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation).
- L'enseignant mis à la disposition du SSEFS proposera un mode d'intervention qui pourra se faire en priorité au sein même de la classe. Il interviendra en lien avec le SSEFS et en accord avec l'enseignant de la classe.
- Il effectuera un bilan pédagogique tenant compte de celui de l'enseignant de la classe avant toute proposition de suivi.
- Il proposera une progression avec des objectifs pédagogiques clairement définis tenant compte des autres interventions. Le champ d'application et le rythme des interventions seront définis en équipe.
- L'enseignant organise le travail des élèves handicapés dont il a la responsabilité en fonction des indications des GEVASCO, en lien avec l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) et avec les enseignants des classes ordinaires.
- L'enseignant travaille en partenariat avec les écoles et les établissements partenaires du SSEFS.
- L'enseignant travaille en partenariat avec les membres de l'équipe pluri-professionnelle du SSEFS : codeurs, éducateurs spécialisés, orthophonistes ; interfaces de communication...